



# Hénaff

55 Avenue Raspail, 93170 Bagnolet  
<http://www.lyceehenaff.fr>

## GUIDE VIE SCOLAIRE



## PREAMBULE

Nous avons rédigé ce guide afin d'informer les différents acteurs de la communauté scolaire, dont vous êtes, en tant que parents un des piliers, sur les procédures de fonctionnement de la Vie Scolaire. Celles-ci doivent nous être connues et communes afin de permettre un meilleur suivi des élèves dans tous les aspects de leur vie de lycéen.

Nous vous remercions d'avance de l'intérêt que vous voudrez bien porter à ce document, et restons disponibles pour toute question ou interrogation de votre part.



## EN CAS DE DIFFICULTÉS

Si votre enfant vous fait part d'une difficulté rencontrée dans l'établissement (qu'elle soit scolaire ou relationnelle) et que vous souhaitez en discuter, vous disposez de plusieurs solutions :

1) vous pouvez joindre les différents personnels compétents pour traiter cette

difficulté au



**01.41.63.26.10 :**

**Le Proviseur: M. Fourestier**

**La Proviseur Adjointe: Mme Lorant**

**La Directrice déléguée aux formations professionnelles et technologiques:**

**Mme Besson**

**Les 3 CPE: Mesdames Alphonse, Bouvier, et Hocine**

**L'assistant Social: M. Bonelli**

**L'infirmière: Mme Chhean**

**La conseillère d'orientation psychologue: Mme Blanchard**

**Les secrétaires: Mesdames Desplanque et Wargnies**

**L'intendance: M. Alzamora et Mme Tsoumboulis**

**Les professeurs**

2) Vous pouvez venir au lycée nous rencontrer. Pour être sûr d'être accueilli, il est préférable de prendre rendez-vous au préalable.

Ne restez pas avec une interrogation ou une difficulté sans nous en parler, nous sommes là pour vous aider de notre mieux.

Sachez que tous les personnels (professeurs, assistante sociale, infirmière, cpe, cop...) travaillent en étroite collaboration et que l'information sera toujours transmise à la personne la plus compétente pour la traiter.

D'autre part, lorsque votre enfant vous informe qu'il a rencontré des difficultés avec un autre camarade, encouragez-le à venir en parler aux CPE, à son Professeur Principal, aux surveillants ou tout autre membre de l'établissement chaque fois que cela se produit. Le meilleur moyen pour traiter ces problèmes est avant tout d'en être informé et de ne surtout jamais laisser l'élève qui pose « problème » impuni. L'établissement se charge de vous prévenir, dès qu'il le peut, de toutes les difficultés dont vos enfants peuvent nous faire part.

## EN CAS D'ABSENCE

### A faire par les familles:

1) Appeler systématiquement le lycée pour prévenir au



**01.41.63.26.10**

2) Fournir un justificatif d'absence (les billets roses dans le carnet de correspondance sont prévus pour cela) pour le retour au lycée.

3) Rappeler à votre enfant de se présenter à la Vie scolaire dès son retour au lycée, pour justifier l'absence.

4) Les **DISPENSES d'EPS** sont à donner uniquement à l'**INFIRMIERE** (ni aux CPE, ni aux professeurs d'EPS, ni à la vie scolaire).

5) Consulter régulièrement l'espace PRONOTE  à votre disposition pour suivre en temps réel les absences de votre enfant

### A faire par le lycée:

1) A chaque heure de cours, chaque professeur fait l'appel

2) Chaque matin le lycée envoie un SMS pour signaler les absences (ne fonctionne que pour les familles ayant donné un numéro de téléphone portable).

3) Chaque jour la Vie Scolaire appelle des familles pour signaler les absences

4) Chaque semaine, le lycée envoie un courrier pour signaler les absences



### Les retards :

Nous vous rappelons qu'il n'y a **PAS** de retard possible au lycée Eugène Hénaff. Tout retard est comptabilisé comme une absence et doit être traité comme telle.

## LE CARNET DE CORRESPONDANCE et LA CARTE DE LYCEEN

En cas de perte de l'un ou l'autre, vous devez en racheter au service intendance.

Les deux sont OBLIGATOIRES au lycée.

(Carnet: 4 euros, Carte de lycéen: 4 euros)



## HORAIRES CPE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Mme ALPHONSE	9h / 17h	7h45 / 18h	8h30 / 17h30	7h45 / 15h30	--
Mme BOUVIER	--	10h / 18h	7h45 / 11h30	10h / 17h15	7h45 / 16h45
Mme HOCINE	7h45 / 17h15	8h30 / 18h	--	8h30 / 17h	8h30 / 15h30

## REPARTITION DES CLASSES PAR CPE

### ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Mme ALPHONSE	Mme BOUVIER	Mme HOCINE
2BEE / 2GTO / 2ETE2	2MA / 2EB / 2ETE1 actions MLDS	2IS1 / 2IS2 / 2SED / 2PA
1BEE / 1ISE	1MA	1BMGD / 1GTO / 1BMAEB / 1MSE
TGTO / TIS1 / TISE / TSED	TBEE / TBMGD	TMA / TBMAEB / TMSE / TEB / TIS2

### ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL & TECHNOLOGIQUE

2GTC / 2GTD	2GTE / 2GTF	2GTA / 2GTB
1STI2D / 1ES/ 1S1	1S2	1L
TES	TSTI2D / TL	TS

BONNE ANNEE SCOLAIRE !

